



*Ordre de Saint-Gabriel*

**Dossier de presse**

## Cérémonie d'adoubement des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Gabriel 15 novembre 2011 – Château d'Ophem

Le 15 novembre dernier s'est déroulée au Château d'Ophem (WEZEMBEEK-OPPEM) la première Cérémonie d'adoubement des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Gabriel.

Ce sont ainsi une près de vingt de Chevaliers et Dame d'Honneur qui ont été reçus dans l'Ordre, en provenance de Belgique, de France et d'Italie.

Des décorations (Croix du Mérite de l'Ordre de Saint-Gabriel) ont également été remises aux nouveaux adoubés ainsi qu'à quelques membres de la société civile qui œuvrent ou ont œuvrés dans des activités liées au développement international.

L'Ordre de Saint Gabriel est un ordre européen laïc, créé fin 2010, à l'initiative de Consuls honoraires accrédités en Autriche, Belgique, France, Hongrie et Italie.

Inscrit dans la tradition des Ordres de Chevalerie médiévaux, l'Ordre de Saint Gabriel fonctionne sur les principes généraux d'Ordres contemporains, dont les statuts, exercices et associations sont reconnus dans de nombreux pays européens.

Sa devise est « Sic fulget virtus » (Ainsi brille la vertu).

Reconnu comme messenger de Dieu par les trois religions révélées, l'Archange Saint-Gabriel est également le saint patron des Diplomates. Sa fête est célébrée le 29 septembre.

Régit par une Charte Magistrale, l'Ordre de Saint-Gabriel est une organisation dont l'objectif est de promouvoir la paix et le développement dans le monde par l'action diplomatique, consulaire, humanitaire, sociale, caritative, culturelle et par l'élévation individuelle, tant dans la spiritualité que dans l'exercice professionnel.

Ouvert de droit aux membres et anciens membres des Corps Diplomatiques et Consulaires, l'Ordre de Saint Gabriel est étendu à tous les pays européens et hors d'Europe. Il a pour vocation d'accueillir les Diplomates, les Consuls ainsi que les personnalités ayant exercé dans le passé des fonctions diplomatiques ou consulaires, les responsables et représentants d'Etats, les membres de la société civile, religieux et militaires et les responsables d'ONG qui concourent par leurs actions à la paix, à l'épanouissement des libertés, au partage du savoir et des valeurs humanistes.

Selon une vision universelle de paix, de développement, de justice, de coopération et de prospérité, l'Ordre de Saint Gabriel promeut l'éminente dignité de l'homme. Plus concrètement, l'Ordre de Saint Gabriel favorise et supporte les actions individuelles ou collectives destinées aux pays les plus démunis.

L'Ordre de Saint Gabriel mène d'importantes actions caritatives, au travers de Chevaliers dits « Hospitaliers », constitués de médecins, de responsables d'ONG qui contribuent au développement de structures hospitalières en Afrique, en Amérique du Sud et également en Europe.

Loyauté, adhésion aux valeurs définies dans la Charte Magistrale de l'Ordre de Saint Gabriel, défense des objectifs de l'Ordre et fidélité aux engagements sont les devoirs des membres.

L'Ordre de Saint Gabriel est composé d'un Conseil Souverain, d'un Conseil Magistral Européen et de Chapitres nationaux.

Le **Conseil Souverain de l'Ordre de Saint Gabriel** est composé d'un Grand Maître, d'un Grand Chancelier, d'un Connétable, d'un Grand Sénéchal, d'un Bailli Général et de Lieutenants Généraux (un par Chapitre). Ce Conseil Souverain constitue l'organe de décision suprême et traite des questions majeures de l'Ordre.

Le **Conseil Magistral Européen** est chargé d'appliquer les décisions du Conseil Souverain. Il est animé par le Connétable de l'Ordre et réunit, outre celui-ci, les Lieutenants Généraux, les Commandeurs, les Chevaliers et les Dames d'Honneur. Il traite de toutes les questions relatives au fonctionnement de l'Ordre en Europe, propose des actions à entreprendre, met en place les projets décidés par le Conseil Souverain dans les domaines culturel, caritatif, social, humanitaire et diplomatique.

Les **Chapitres Nationaux** réunissent le Lieutenant Général, le Bailli, le Sénéchal, les Commandeurs, les Chevaliers et les Dames d'Honneur d'un pays spécifique et traite des questions relatives au fonctionnement de l'Ordre dans ce pays.

**Le Chapitre de Belgique est composé de 6 Commanderies :**

- Anvers-Limbourg ;
- Bruxelles-Brabant ;
- Flandres ;
- Hainaut ;
- Liège ;
- Namur-Luxembourg.

Enfin, l'Ordre de Saint Gabriel - Ordre laïc - peut instaurer des partenariats avec d'autres Ordres, des ONG et autres organisations. C'est un organisme de droit privé dont le siège est établi à Bruxelles, et qui peut être transformé en association de droit international à la demande du Conseil Souverain.

**Informations :**

Ordre de Saint-Gabriel  
Avenue Louise 160A

1050 BRUXELLES



Remise des décorations par le Grand Maître de l'Ordre (à gauche) aux Fondateurs



Les Membres fondateurs de l'Ordre de Saint-Gabriel



Adoubement de Chevaliers par le Lieutenant général du Chapitre belge (à gauche)



Adoubement de Chevaliers par le Lieutenant général du Chapitre français (à gauche)





Remise du manteau à un nouveau Chevalier par deux Commandeurs



Les Membres fondateurs de l'Ordre avec les nouveaux Chevaliers